

Vous vous apprêtez à effectuer un stage dans le cadre de votre cursus obligatoire ou non obligatoire.

Vous devez lire avant tout le vadémécum de mise en stage, élaborer votre pré-convention qui vous aidera à établir votre convention.

Veillez à bien préciser votre tuteur pédagogique pour le stage ainsi que votre directeur de mémoire, comme le précise la pré-convention.

Attention, si vous êtes amenés à modifier votre convention, veuillez avertir immédiatement Madame Sylvie DOUAL, responsable administrative des mises en stage

sylvie.doual@univ-lille.fr 03.20.88.73.99